### CGV – REFERENCEMENT GOOGLE GRATUIT

## Préambule

Signer un devis (envoyé par mail ou courrier) ou passer une commande sur RGG signifie l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente, qui ont pour objet de lier le contrat entre My DTE et ses clients.

## Article 1 : Définitions

«My TDE) / RGG (Référencement Google Gratuit)» désigne My DTM, dont le siège social est 53 T, rue d’Estienne d’Orves 93110 Rosny Sous-Bois dont le numéro SIRET est 808 846 885 00016. «Client» désigne toute personne morale ou physique dont le devis est signé par My DTE.

## Article 2 : Objet

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions générales de vente et la méthode par laquelle My DTM fournit ses services à ses clients. Ils se composent de 15 articles. Les principales caractéristiques des services fournis par RGG sont décrites en détail sur le site suivant: https://www.my-dtm.fr, le client reconnaît en avoir pris connaissance. Le devis est au format papier ou électronique (accepté en ligne) sous forme de bon de commande. Ils font partie du contrat.

## Article 3 : Durée des offres de [RGG](http://www.referencement-google-gratuit.com/)

Les différentes prestations sont souscrites pour une période d’une année à compter de sa prise d’effet telle que définie à l’article 9 ci-après. Celui-ci sera renouvelé par tacite reconduction conformément aux dispositions de l’article 10 ci-après. Il pourra être résilié par l’une ou l’autre des parties conformément aux dispositions de l’article 11 ci-après. La création d’un site internet (vitrine & E-commerce), les prestations de référencement naturel et la durée d’engagement notée sur le bon de commande prévale à cet article.

## Article 4 : Conditions d’utilisation des services de RGG

### 4.1. Concernant l’ensemble des travaux

#### 4.1.1. Cession de propriété

Une fois que le client a payé l'intégralité des frais de service, RGG s'engage à céder tous ses droits de propriété intellectuelle (site Web représentatif, conception graphique, etc.) au client.

#### 4.1.2. Références

Le client autorise RGG à citer des éléments (nom, logo, etc.) susceptibles d'identifier le client sur ses propres supports de communication (sites Internet, brochures, etc.) et à les utiliser comme référence.

### 4.2. Concernant la création de site Web, campagnes d’emailing, application mobile

#### 4.2.1. Noms de domaine et nom d’application

RGG ne vérifie pas la légalité du nom de domaine ou du nom d'application qui lui est confié, et le client prouve qu'il dispose des droits nécessaires (marques, etc.) pour acheter et gérer le nom de domaine. Nom de domaine ou d'application. Le client est propriétaire du nom de domaine qui lui est réservé et RGG agit uniquement en tant qu'intermédiaire technique pour l'autorité de dénomination. Le client confirme que le nom de domaine est stocké et utilisé conformément aux lois en vigueur et aux droits légaux des tiers. RGG n'est pas responsable de l'indisponibilité du nom de domaine commandé.

#### 4.2.2. Cahier des charges

Afin de mener à bien le projet, le client doit envoyer des spécifications techniques précises et détaillées à RGG. En cas de litige, merci de vous référer aux spécifications initiales. En l'absence de spécifications détaillées, RGG sélectionnera la technologie et les fonctions en fonction de son expérience, et les clients ne peuvent pas rivaliser sur ce point.

#### 4.2.3. Validation des maquettes graphiques

Si nécessaire, RGG soumettra aux clients des «modèles» des réalisations fournies pour montrer ces effets visuels. Après acceptation du modèle par le client (par e-mail, fax ou courrier), toute demande de modification de l'apparence de l'article concerné fera l'objet d'estimations supplémentaires en fonction de l'acceptation du client.

#### 4.2.4. Validation et avenant au contrat

Si le client vérifie la page ou le concept pour une raison quelconque (par téléphone, e-mail, fax ou courrier) lors de l'exécution du contrat et reconsidère sa décision ultérieurement, une telle demande ou objection amènera RGG à prendre les mesures suivantes: Sur la base de l'acceptation du client Diplôme, préparer un devis pour les autres travaux concernés. Si pour une raison quelconque, lors de l'exécution du contrat, le client formule une nouvelle exigence ou objection qui ne répond pas au cahier des charges, et conteste le travail déjà effectué, cette exigence ou cette objection amènera RGG à proposer des devis supplémentaires et à les soumettre pour acceptation par le client.

**4.2.5. Compatibilité navigateurs et appareils**

Le site Web développé par RGG peut fonctionner normalement avec la dernière version du navigateur Internet. Ces sites sont développés sous forme de smartphones et tablettes adaptatifs (responsive), à moins que les clients ne préfèrent un design non réactif.

#### 4.2.6. Référencement naturel

Le client doit préciser à RGG ses exigences à cet égard et sa visibilité sur les moteurs de recherche (Google etc.). Une liste de mots clés doit être fournie. Pour les services de paiement unique, le client doit fournir le texte. Du lancement en ligne du site Web à l'affichage du site Web dans les résultats des moteurs de recherche, cela prend plusieurs semaines. RGG ne peut garantir aucun délai avant que votre site Web n'apparaisse dans les classements des moteurs de recherche. Dans certaines circonstances, nous pouvons garantir le classement de vos mots clés dans les résultats des moteurs de recherche.

#### 4.2.7. Garantie dysfonctionnements

RGG veillera à ce que les erreurs et dysfonctionnements du site et des applications découverts et signalés par le client soient corrigés dans un délai d'un mois après le lancement du site, à condition que le client et / ou des tiers n'interviennent pas. Les modifications qui seront signalées après ce délai feront l'objet de devis complémentaires, sous réserve d'acceptation du client.

#### 4.2.8. Mise à jour du site ou de l’application

RGG peut intervenir dans le cadre d'un contrat de maintenance ou de facturation à temps après la livraison du site ou de l'application. Outre la réparation des défauts mentionnés ci-dessus, toute intervention sur le site ou l'application sera effectuée selon une facture spécifique.

#### 4.2.9. Hébergement, boîtes e-mails, etc.

RGG ne fournit pas à elle seule de services d'hébergement et de services similaires (boîtes aux lettres, noms de domaine, etc.). RGG met en relation ses clients avec l'hébergeur (OVH) et n'est pas responsable des éventuels problèmes liés aux noms de domaine, à l'hébergement, aux boîtes mail, etc.

#### 4.2.10. Sauvegarde

RGG ne conserve pas de sauvegarde des sites Web de ses clients et autres travaux. En cas de perte de données, RGG n'est pas tenue de récupérer les données susceptibles d'être perdues. L'hébergeur OVH peut restaurer la sauvegarde précédente de votre site web.

## Article 5 : Obligations et responsabilités du Client

### 5.1. Données fournies par le client

Les clients fourniront tout le contenu texte au format électronique (fichier Word, Powerpoint ou courrier électronique). Le support audio ou vidéo sera fourni au format numérique et pourra être utilisé directement en ligne (MP3, MP4). Les données envoyées doivent être la version finale. Toute demande de modification du contenu du site ou d'une application qui a été intégrée au site ou à l'application est facturée à l'heure au coût de 65 euros HT par heure. Tout retard dans la livraison du contenu peut avoir un impact sur la durée globale du projet par rapport au calendrier initial fixé verbalement ou par écrit.

Si le contenu n'est pas entièrement livré dans le délai initialement prévu, le client ne pourra pas signaler le retard de livraison. Le client s'engage à coopérer activement avec RGG en fournissant à RGG les informations nécessaires à la commande. Si vous ne respectez pas cet engagement, RGG se réserve le droit de mettre fin au service après 3 rappels écrits (par email, fax ou courrier) et 1 mois après la signature du devis. RGG peut alors exiger le paiement de la totalité du montant indiqué dans le devis signé.

### 5.2. Droits et légalité

Le client garantit que ses activités sont légales et que les activités mises en place par RGG sur les supports de communication sont conformes aux exigences légales. RGG ne contrôle pas la société et engagera une action en justice contre la personne physique qui a passé la commande. Le client garantit qu'il dispose de tous les droits sur tous les éléments (marques, images, contenus textuels, concepts, listes de contacts envoyés par e-mail, etc.) fournis à RGG dans le cadre du projet. Le client assumera l'entière responsabilité de l'édition du site Web ou de l'application. Le client s'engage à exonérer RGG de toute responsabilité pour les services ou informations, logos, images, graphiques, sons ou toute autre donnée multimédia pouvant être fournie aux utilisateurs.

En particulier, il sera pleinement responsable de toute contrefaçon, parasite ou contrefaçon des droits de propriété intellectuelle, et plus généralement, de tout dommage matériel ou corporel direct ou indirect causé par l'utilisation du service. Il résoudra tout litige pouvant survenir avec un tiers dans le cadre de cet accord. Si la responsabilité de My DTE incombe au pouvoir judiciaire, il s'engage à indemniser My DTE pour les dommages causés par sa négligence.

### 5.3. Délais de paiement

Le client s'engage à payer toutes les factures à temps.

## Article 6 : Obligations et responsabilités de RGG

### 6.1. Délais de réalisation

RGG s'engage à faire tout son possible pour exécuter les services commandés par les clients, mais n'accepte aucune obligation de délai sauf circonstances particulières. Nous vous donnerons un délai de livraison indicatif. Le travail effectué par RGG est particulièrement contraint par la fourniture par le client des informations nécessaires à l'exécution de la commande.

### 6.2. Documents transmis

En aucun cas RGG ne pourra être tenu responsable de la perte des documents nécessaires à l'exécution des prestations commandées. Le client est tenu de n'envoyer que des copies ou des documents sans valeur de remplacement.

### 6.3. Sécurité

Si (i) envahit le site Web ou l'application du client (et ses différentes pages et contenus) ou l'interface de gestion du site Web ou de l'application du client, RGG n'assume aucune responsabilité, (ii) l'accès à la base de données ou au serveur hébergeant les fichiers sources, (iii) ) Piratage de l'adresse e-mail du client (iv) Attaque du client virus informatique sur le site Web ou l'application.

## Article 7 : Obligation de confidentialité

RGG s'engage à respecter la confidentialité de toutes ces informations et de toutes données qui lui sont transmises par les clients. RGG et ses clients s'engagent à fournir des services confidentiels de toute nature et des informations et documents financiers, techniques, sociaux ou commerciaux liés à l'autre partie avec lesquels ils pourraient entrer en contact lors de l'exécution des transactions. La réglementation précédente n’empêche pas RGG de déclarer toutes les commandes susceptibles de mentionner le nom de la société du client et l’objet du service dans ses publicités ou documents commerciaux ou offres commerciales. À l'exception de celles mentionnées précédemment, cette possibilité ne confère aucun droit de marque aux clients RGG.

## Article 8 : Non débauchage

Sauf accord écrit préalable, chaque partie renonce à la proposition d'emploi directe ou indirecte des employés de l'autre partie travaillant dans le cadre du contrat, ou accepte leur emploi à quelque titre que ce soit. Quoi que ce soit. Cette exemption est valable 5 ans après l'intervention du salarié. En cas de violation des articles 7 et 8, les parties doivent payer une amende de 30 000 euros.

## Article 9 : Prise d’effet

## Le contrat prend effet après l'acceptation du devis sous forme écrite, électronique ou en ligne.

## Article 10 : Modalités financières

En contrepartie des prestations fournies, le client s'engage à payer à RGG tout montant mentionné dans le devis signé conformément aux modalités précisées dans ce document. Le prix de ces services est le prix mentionné dans le devis papier ou électronique. Ils incluent la taxe sur la valeur ajoutée (ttc) et sont payés en Euros (€). Ils doivent payer selon le délai mentionné dans le budget prévisionnel. Selon les dispositions de l'article L 441-16 du code de commerce, toute rupture de contrat ou retard de paiement entraînera le paiement d'une pénalité de retard de 15% chaque année, et le service RGG sera immédiatement suspendu jusqu'à normalisation par le client.

## Article 11 : Résiliation

### 11.1. Prestations sans engagement d’une année

En cas de violation de l'une des conditions ci-dessus, RGG se réserve le droit de résilier ce contrat sans aucune forme de compensation après avoir reçu un avis écrit (par e-mail, fax ou lettre). Dans le cas où le client résilie volontairement le contrat, une partie du coût doit être proportionnelle aux travaux exécutés et doit représenter au moins 50% du montant total estimé signé.

### 11.2. Prestations avec engagement d’une année

Tous les services fournis par le package obligatoire sont fournis dans l'année civile dans un délai d'un an (de janvier à décembre). Ils commencent à courir à partir du jour de l'enregistrement de la commande, et la période de subvention durera jusqu'au 31 décembre de l'année, et sera facturée proportionnellement à la première année.

Afin d'éviter toute discontinuité dans le service que vous fournissez, sauf avis écrit par courrier recommandé 2 mois avant la date d'expiration de l'abonnement, le service sera renouvelé par accord tacite chaque année. Chaque année le «30 Novembre».

La lettre de demande de compte doit être envoyée à l'adresse suivante:

My DTE / My DTM.

Fin de service.

53 Ter rue d’Estienne d’Orves

93 110 Rosny Sous-Bois

En cas de résiliation, l'abonnement sera par défaut d'un an.

## Article 12 : Cessibilité du contrat

RGG se réserve le droit de transférer, céder ou fournir les droits et obligations découlant de ce contrat à un tiers sous quelque forme que ce soit.

## Article 13 : Politique de remboursement

Selon la réglementation de la consommation L121-20-5 à L242-14: Certains produits ou services ne sont pas soumis au droit de rétractation et ne peuvent être remboursés:

• Adapté spécifiquement aux consommateurs (par exemple, sur mesure);

• Produits qui ne peuvent être retournés dans la nature;

• Fournir des services d'hébergement, de transport, de restauration ou de loisirs.

Par conséquent, une fois que vous commandez notre service, vous ne pouvez pas être remboursé, car il s'agit d'un travail sur mesure et s'inscrit in fine dans le cadre de la politique de non-remboursement.

## Article 14 : Force majeure

Aucune des parties n'est responsable envers l'autre partie, car l'autre partie ne peut pas exécuter ou retarder l'exécution des obligations du présent contrat en raison de l'autre partie. La survenance de cas de force majeure est généralement confirmée par la jurisprudence.

## Article 15 : Modification des Conditions Générales de Vente

Ces conditions générales de vente sont susceptibles d'être modifiées. La modification des conditions générales prendra effet après sa mise en ligne sur le site, et il sera alors réputé que le client les a lues. Si le client informe RGG qu'il refuse les modifications, RGG se réserve le droit de résilier le présent contrat au sens et dans les conditions de l'article 11.

## Article 16 : Lois applicables et juridictions compétentes

Les deux parties conviennent que le droit applicable est le droit interne français, le litige est de la compétence des tribunaux français et le tribunal de Bobigny est de pleine juridiction.